

---

**Nombre de membres**

**Séance du 19 juin 2023**

**en exercice:** 9

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 7

**Sont présents:** Jean-Louis LABRY, Alain WARENDEUF, Michel DUFOUR, Samuel FLAUTRE, Béatrice MARTEL, Dominique NEUREUIL, Arnaud NICOLAS

**Votants:** 7

**Représentés:**

**Excuses:** Jérémy MARQUEZ, Aurélien DELEU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Dominique NEUREUIL

---

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 20 mars 2023 a été transmis par voie électronique le 28 mars 2023. Celui-ci n'ayant apporté aucune remarque a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Décision modificative au budget primitif de la commune
- Subventions aux associations versées dans le cadre du budget de la commune
- Approbation des demandes d'entrée au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Ponthieu- Marquenterre concernant les travaux de voirie (travaux neufs et travaux d'entretien)
- Questions diverses

En début de séance, M. le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire concernant la mise à jour de l'indice de référence des loyers des étangs de pêche. Point adopté à l'unanimité des membres présents.

**1/ Mise à jour de l'indice de référence des loyers des étangs de pêche :**

M. le Maire expose que la réévaluation du loyer des étangs de pêche est indexé annuellement sur l'indice du coût de la construction qui n'est plus applicable depuis 2014. Considérant l'inflation subit par les associations concernées : No kill Dominois et La Carpe, il propose à l'Assemblée d'effectuer une mise à jour de chaque bail en appliquant une revalorisation de 2 % par an dès 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

**2/ Décision modificative au budget primitif de la commune :**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'inscrire la dépense de 500€ au compte 165 permettant de solder la caution de l'ancien locataire par une opération de virement de crédit ainsi établi :

chapitre 21 - article 2135 : - 500€

chapitre 16 article 165 : +500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.

**3/ Subventions aux associations versées dans le cadre du budget primitif :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser des subventions aux associations suivantes :

La Carpe Dominoisienne : 400€ sous réserve que le feu d'artifice organisé par ses adhérents se déroule sur l'étang

ADAPEI (les papillons blancs) : 50 €

Le Comité des fêtes : 500€ (pour l'organisation des pots de l'amitié lors des commémorations et participation aux frais des musiciens)

Espace Ponthieu-Marquenterre : 50 €

Ecole de Vironchaux : 150 €

M. le Maire demande à l'Assemblée si elle accepte le versement d'une subvention à l'Association de Valloires comme en 2022 où la somme était de 155 € : refus à 6 voix contre. Pour : NICOLAS Arnaud

**4/ Approbation des demandes d'entrée au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Ponthieu- Marquenterre concernant les travaux de voirie (travaux neufs et travaux d'entretien) :**

Considérant les nouvelles demandes d'entrée au groupement des communes de Noyelles-Sur- Mer et Millencourt-en-Ponthieu à l'occasion de la seconde reconduction du marché à partir du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal autorise lesdites communes à entrer au groupement.

**5/ Questions diverses :**

Il a été demandé à M. le Maire de se rapprocher des entreprises de travaux pour le passage de la fibre optique à Petit Chemin car il semblerait qu'une fausse coupure soit prévue au niveau du Monument aux Morts ce qui provoquerait une gêne pour son entretien.

Les membres du Conseil Municipal soulèvent le problème des nuisances sonores à Petit Chemin provoquées par des travaux de bricolage à des heures non-autorisées et par les aboiements des chiens. M. le Maire propose, dans un premier temps, de se rapprocher des personnes à l'origine des gênes.

Séance levée à 19 h 55

LE MAIRE,  
Jean-Louis LABRY



LE SECRETAIRE,  
Dominique NEUREUIL